

Les djihadistes français emprisonnés vont voter aux européennes !



Il est incontestable que, selon notre constitution, « tout citoyen français, non privé de ses droits civiques, a le droit de voter aux élections ».

Il y a actuellement dans les prisons françaises environ 56 000 détenus de nationalité française, y compris bien entendu les binationaux qui sont les plus nombreux et hors les détenus étrangers et mineurs (Environ 15 000 plus les quelques 500 privés de leurs droits civiques).

Le problème qui se pose, et reste posé, est celui des Français d'origine étrangère, actuellement emprisonnés pour des faits de terrorisme, donc anti-Français.

Auront-ils le droit de voter ? Comment des individus radicalisés, qui ont participé ou assassiné des Français pourraient-ils avoir le droit de s'exprimer sur des sujets qu'ils ont combattus les armes à la main et contre lesquels ils se sont rebellés ?

Comme, par exemple, les djihadistes déjà revenus en France et emprisonnés actuellement.

D'autant que l'on peut fort bien prévoir pour quelles

listes ils voteraient : celles qu'on leur conseillerait par approches directes, par courrier, par réseaux sociaux, par téléphone, etc. et qui bénéficieraient du soutien des Frères musulmans, du CCIF, de Sos racisme, etc.

Sur un sujet qui se rapproche du précédent, les futurs djihadistes qui reviendront en France, auront-ils également le droit de voter ?

Ne devraient-ils pas, pour le moins, être privés de leurs droits civiques, de leur nationalité française usurpée ? Au moins qu'ils ne soient déchus de leur nationalité française et qu'on les expulse immédiatement ?

Mais là encore se poserait un problème de conscience qu'il serait nécessaire d'étudier avec attention : déchoir de la nationalité française un binational, par exemple d'origine maghrébine, ce serait devoir l'expulser vers son pays d'origine, l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc. Mais encore faudrait-il que son pays d'origine accepte de le recevoir, ce qui est loin d'être certain, et ce serait certainement un très mauvais service à lui rendre que de lui expulser un terroriste.

Alors que faire ? C'est la question que tout le monde se pose concernant ces centaines de djihadistes actuellement détenus par les Kurdes, en Syrie et en Irak.

C'était en tous les cas la question que tous les participants posaient au cours d'une intéressante commission produite mercredi soir sur « Paris Première », bien que dirigée par Yann Moix, qui n'est pas, pour moi, une référence d'objectivité.

Des intervenants de grandes qualités : le juge Trévidic, Valérie Boyer, Dominique Jamet, Serge Grouard et cela malgré la présence, indésirable en ce qui me concerne, de Dominique Sopo et de quelques autres.

Ce qui me surprend et m'agace, alors qu'en général tout le monde se montre d'accord sur l'obligation de tenir le cart des autres délinquants, pas encore tout fait radicalisés, tous ces djihadistes actuellement détenus et les dizaines d'autres qui ne tarderont pas à arriver, jamais n'est mise sur la table l'idée, l'hypothèse, de les interner directement « hors de la métropole », comme je l'ai très souvent proposé.

À Saint-Laurent-du-Maroni par exemple, en rénover les bâtiments désaffectés depuis 1946, afin de les rendre plus « civilisés » (Bien, qu'en ce qui me concerne, ils pourraient parfaitement rester en l'état pour recevoir cette racaille).

Puisqu'on ne les veut pas en France métropolitaine (majorité des Français), et qu'il paraît difficile de les déchoir de la nationalité française et de les expulser, la seule solution est de les « relâguer » définitivement, comme l'étaient « les bagnards » avant la fermeture de Cayenne.

Manuel Gomez